



Le rez-de-chaussée surélevé : à droite, une montée de l'escalier double ; à gauche, l'escalier particulier des étudiantes auxquelles le premier étage était initialement réservé.

IVR11\_20127500243NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation